

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron-les-Chapelles, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignières Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail - St Samson, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29

FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 28 février 2023

Convocation du : 20 février 2023

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR THIREAU JOEL, MR DUPLAINE LOIC, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE.

Absents Excusés : MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2023-009 Effacement de dette

Vu la clôture de la procédure de liquidation judiciaire

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce l'effacement des dettes eau potable du compte ci-après :

- Commune concernée : LIGNIERES ORGERES
- Abonnement : O4800 et O17700
- Montant : 169.86 € T.T.C
- Cet effacement de dettes concerne :
 - 2^{ème} semestre 2017 - pour une consommation de 16 m³
 - 1^{er} semestre 2021 - pour une consommation de 44 m³

Information de la Trésorerie - courrier du 24/11/2022 et autorise Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant à l'article 6542 créances éteintes.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 28 février 2023.

Le Président,
J.-L. LECOURT

